

Editorial

Première étape au sprint.

En cette période de courses cyclistes, permettez-moi une comparaison vélocipédique. Nous sommes arrivés au terme de la première étape du Tour de la Fusion. L'arrivée à **La Convention** s'est disputée au sprint. Pourtant rejoindre l'arrivée n'était pas gagné d'avance.

Pour les coureurs (groupes de travail et les membres du COPIL), il a fallu pédaler dur pendant six mois. Parfois même il a été nécessaire de se mettre en danseuses et de s'arc-bouter sur le guidon. Pas question de rouler autrement qu'avec le grand braquet !

La rédaction d'une convention, c'est un peu comme Paris – Roubaix, pavés d'obstacles et de chausse-trappes. En plus, il a fallu de temps en temps composer avec des vents latéraux

telle que la Paroisse temporelle, le coefficient fiscal ou encore la localisation de l'administration. Mais au final, la ligne d'arrivée est franchie avec succès et surtout dans les temps.

Mais gagner une étape n'est pas gagner le Tour...
Prochaines étapes : vote des Conseil généraux (5 septembre) et vote de la population (27 novembre), fusion 1^{er} janvier 2018

Le Comité de pilotage se prépare déjà pour ce grand prix de la montagne en ingurgitant quelques doses d'EPO (Energie, Professionnalisme, Organisation).

Merci à toutes et à tous de votre soutien sur la route du Tour de la Fusion.

Pour le groupe de pilotage

Un membre
G. Bertschi

UNE COMMUNE

Un nom

La Grande Béroche

Vous l'aurez probablement déjà lu ou entendu: le nom de la future commune qui devrait naître de la fusion sera «La Grande Béroche». Les exécutifs des six Communes ont validé ce choix lors de la signature de la convention de fusion le 11 mai 2016.

Plus de 120 propositions de noms ont été récoltées auprès de la population. A la suite d'un processus de sélection par les membres du groupe de travail « Image », le Comité de pilotage a finalement retenu ce nom en se basant notamment sur le résultat du sondage qui a été proposé à la population via le site Internet et qui a rencontré une large adhésion dans tous les villages.

«La Grande Béroche», fait écho au millénaire de destinées communes des 6 communes fusionnées.

Les villages garderont leurs identités et leurs noms ne disparaîtront pas. Si les communes actuelles fusionnent, les habitants de Bevaix demeureront les Matous, ceux de Fresens s'appelleront toujours les Guêpes, de Vaumarcus les Ecureuils, de Montalchez les Ferratchivra, de Gorgier les Belins et de Saint-Aubin les Putois, de Sauges les Loups.

De plus, selon la loi sur le droit de cité neuchâtelois, les personnes originaires des communes fusionnées conserveront leur lieu d'origine.

Une armoirie



Comme pour le nom, le groupe de travail a, dans un souhait de démarche participative, choisi de faire appel aux élèves du Cercle scolaire des Cerisiers, aux citoyens et à certains professionnels pour la récolte de propositions d'armoiries.

Suite au même processus de sélection que pour le nom, le choix du comité de pilotage s'est finalement porté sur une proposition émanant d'un professionnel de l'image. Ces nouvelles armoiries vous sont présentées ci-dessus.

Parti au premier déporté en dextre, d'argent à 3 fasces de gueules, parti au second d'argent à la contre-fasce d'azur en pointe surmontée d'une rose de gueule.

Tout en conservant des traces des armoiries (couleur – formes) des villages, ce blason se veut résolument moderne comme le sera la future commune.

Un projet de vie pour la Béroche et Bevaix

Un taux d'impôt raisonnable permettant de garantir les futurs investissements Coefficient fiscal de la future commune : 67 % avant bascule de l'Etat

Vu les nombreuses incertitudes liées à diverses réformes cantonales (fiscalité, péréquation, etc.), le Comité de pilotage a décidé de baser sa décision sur les budgets 2016 avec une correction positive des rentrées fiscales de Fr. 470'000.- au vu des résultats effectifs de 2015, qui dépassent les Fr. 6'000'000.- d'excédents.

Scénario pessimiste : En cas de report de charges conséquent, les nouvelles autorités appliqueront ultérieurement un coefficient fiscal maximal de 68 (+2 = *Bascule* : voir ci-dessous).

Scénario optimiste : En cas de report modéré des charges du canton et/ou de recettes fiscales nettement supérieures aux attentes, les nouvelles autorités baisseront le coefficient fiscal à 65 (+2 = *Bascule* voir ci-dessous).

COMMUNE	COEFFICIENTS COMMUNAUX (en %) sans bascule		
	Commune fusionnée	2016	2015
Bevaix	67	69	69
Gorgier		67	67
Saint-Aubin-Sauges		72	77
Fresens		69	72
Montalchez		79	79
Vaumarcus		69	69

Qu'est-ce qu'un point d'impôt ?

Il convient d'abord de rappeler que le coefficient fiscal communal représente moins du tiers de la charge fiscale totale (commune + canton + Confédération). Une variation du coefficient communal a donc une influence moindre sur l'impôt global payé par le contribuable.

La fusion fait que le coefficient fiscal de la plupart des citoyens va changer de quelques points. Mais qu'est-ce que ceci signifie en francs ? L'impôt dépend de la composition du foyer, du revenu imposable ainsi que de la fortune imposable. A titre d'exemple, voici l'impact d'un changement pour un foyer de deux personnes.

Un point d'impôt c'est

Revenu imposable	Variation en CHF / an
CHF 60'000.-	CHF 41.-
CHF 120'000.-	CHF 121.-
CHF 200'000.-	CHF 242.-

Pour une variation plus grande, il suffit de multiplier les chiffres ci-dessus par le nombre de points voulus.

Pour un revenu de CHF 10'000.- par mois, l'impact d'un point est donc d'environ CHF 2.50 par semaine...

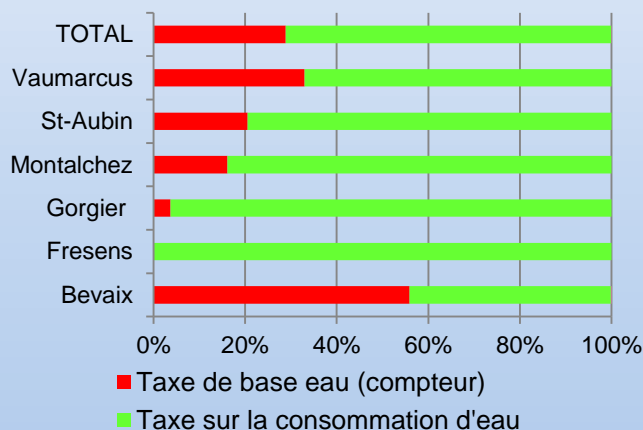
même pas un café au restaurant !

Bascule d'impôt

L'Etat va abaisser de 2 points son coefficient fiscal en 2017 et rétrocéder ces mêmes 2 points aux communes. Donc le taux effectif proposé dans la convention est 67 + 2 soit 69 points, mais ces 2 points proviendront, **fusion ou pas fusion**, de la diminution de 2 points de l'impôt cantonal, cédés par l'Etat de Neuchâtel aux Communes, d'où la formulation ci-dessus 67 (+2). Le taux de 67 permet une comparaison avec les coefficients actuels.

Quel tarif pour l'eau ?

Le réseau d'eau de la commune sert à distribuer l'eau de boisson aux citoyens et aux services de lutte contre le feu en cas d'incendie. Les frais d'investissement et d'entretien du réseau d'eau (coûts fixes) représentent environ 90% des coûts et la fourniture de l'eau (coûts variables) les 10% restants. Les modèles tarifaires des 6 communes varient fortement. Certaines privilégient un tarif fixe élevé et un coût du m³ bas, d'autres exactement l'inverse.



C'est le modèle de **Bevaix** qui se rapproche le plus de la structure des coûts. Une approche plus juste serait d'avoir une taxe par logement (résidences principales comme secondaires) et un tarif réduit au m³ pour la consommation de base (par exemple 40 m³ par an et par personne) et un tarif plus élevé pour la consommation supplémentaire, dite de confort. Nous voulons aussi une tarification attractive pour les industriels et professionnels.

Sur la base de ces principes, le COPIL établira prochainement un modèle de tarification unique pour la Commune fusionnée.

PARTICIPEZ ! Posez vos questions et donnez votre avis sur <http://www.fusionBetB.ch>